



Litige sur taxe habitation

Par **gilles16**, le **21/03/2008** à **17:13**

j'ai dû payer toute la taxe habitation alors qu'un accord était passé pour la partager. Je donne une pension pour mon fils, est-ce que je peux suspendre la pension pour me rembourser car aucun dialogue n'est possible avec mon ex-compagne ?

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **04:08**

Bonjour

Non, vous ne pouvez suspendre le paiement de la pension pour ce motif.

Pour toute modification du montant de la pension, il convient d'en faire la demande motivée auprès du juge des affaires familiales. À défaut, vous vous exposez à des poursuites et bien évidemment aux frais y afférents.

Restant à votre disposition